ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Commercialisation d'un « hijab de running » par Decathlon

Question écrite n° 17501

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations sur la commercialisation d'un « hijab de running » par l'enseigne française de distribution d'articles de sport, Decathlon. Comme en 2018 avec le lancement d'une publicité de la marque Gap montrant une petite fille voilée, ce plan *marketing* communautariste suscite une importante polémique légitime. Pourtant, les réactions du Gouvernement sont pour le moins feutrées. Le 26 février 2019, sur le plateau de RTL, la ministre des solidarités et de la santé cherchait ses mots en tentant maladroitement et dans le pur « style macroniste », de rappeler que la vente d'un voile de course était légale et en même temps que cela ne correspondait pas à ses valeurs. Face à l'inacceptable, les Français attendent autre chose de leurs dirigeants que des postures d'autruches. En effet, ce « hijab de running » est tout sauf un accessoire anodin destiné aux sportives musulmanes. Il représente un recul évident de la condition féminine sacrifiée sur l'autel du consumérisme qui accompagne l'inquiétante avancée du communautarisme islamique dans la société française. Ces dernières années, les revendications alimentaires et vestimentaires, les activités séparées pour les femmes, se sont multipliées profitant des reculs constants de la République et d'une classe politique aveugle ou complice. En France, comme partout dans le monde, à chaque fois que le communautarisme islamique avance, ce sont les droits des femmes qui reculent. Comment tolérer en France que des femmes en viennent à se dissimuler le visage pour faire du sport ? Comment accepter en France que des femmes se rendent invisibles dans l'espace public ? Alors que le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes vient de publier son bilan 2013-2019 « 6 ans d'engagement pour l'égalité et les droits des femmes », il lui demande de sortir de son silence et d'expliquer comment elle peut prétendre défendre l'émancipation des femmes et en même temps laisser le communautarisme islamique s'implanter en France.

Texte de la réponse

Le principe de la laïcité est gravé dans le marbre de notre Constitution. Il garantit aux croyants et aux non-croyants la même liberté de conscience et la même possibilité d'exprimer ses convictions religieuses, et ce sous réserve du respect de l'ordre public. Aussi, si aux termes de son article n° 6 la loi du 11 octobre 2010 interdit la dissimulation du visage dans l'espace public sur l'ensemble du territoire de la République, le port du voile n'est quant à lui, en revanche, pas proscrit dans l'espace public. Ce faisant, comme l'avait rappelé l'ancienne ministre des Sports, la vente et le port d'un « hijab running » ne peuvent, au regard de la loi, être interdits. Aussi, depuis trois ans, l'égalité entre les femmes et les hommes, érigée en Grande cause du quinquennat par le Président de la République, constitue une priorité du Gouvernement, entièrement mobilisé à travers une stratégie interministérielle forte et ambitieuse. Cette priorité s'est notamment matérialisée par la tenue du comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes le 8 mars 2018, le vote de 3 lois ainsi que le Grenelle contre les violences conjugales. À l'international, la France conduit une diplomatie féministe active, qui s'est traduite lors du G7 de juin 2019 via le « partenariat de Biarritz pour l'égalité femmes-hommes » et dont l'un des points d'orgue sera le Forum Génération Égalité organisé en juin 2021 à Paris avec le Mexique et ONU Femmes. En parallèle, au niveau européen, le Gouvernement s'investit pour que l'ensemble des pays du

Conseil de l'Europe, ainsi que des États non membres, ratifient la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. En d'autres termes, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise l'ensemble du Gouvernement et des services de l'État. Au travers la promotion de l'égalité, il s'agit de favoriser l'émancipation des femmes, et ce dans tous les domaines. Dans ce contexte, le Gouvernement ne transige en rien sur la liberté des femmes, fruit d'un long combat encore inachevé. Néanmoins, cette liberté ne peut fonctionner à plusieurs vitesses et suppose, également, la possibilité de porter le « hijab » dans l'espace public, à condition que ce choix soit adopté librement par la personne concernée. Enfin, le Gouvernement est mobilisé contre toutes les formes de communautarismes et de séparatismes qui portent atteinte au pacte républicain ; mobilisation qui fera l'objet d'un projet de loi porté par le ministre de l'Intérieur et la ministre déléguée à la Citoyenneté.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bilde
Circonscription : Pas-de-Calais (12e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17501
Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations
Ministère attributaire : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 mars 2019, page 2030
Réponse publiée au JO le : 1er décembre 2020, page 8732